

RÈGLEMENT SUR LA DIFFUSION DE L'INFORMATION ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

FRAIS DE DÉPLACEMENT D'UN TITULAIRE D'UN EMPLOI SUPÉRIEUR¹ (AU QUÉBEC)

Paragraphe 17 de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

Exercice financier : 2017-2018

Trimestre : avril-mai-juin 2017

Nom	Fonction	But de déplacement	Date du déplacement	Ville ou municipalité où le déplacement a eu lieu	Frais de transport	Allocation forfaitaire	Frais d'hébergement	Frais de repas	Autres frais inhérents	
									Montant	Description
Louis-Gilles Francoeur	Vice-président	Participation à un congrès. 37 ^e conférence annuelle de l'International Association for Impact Assessment. Contribution de l'évaluation environnementale aux efforts mondiaux en matière de lutte contre le changement climatique.	2017-04-06 et 2017-04-07	Montréal	29,90 \$ ²	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	
Louis-Gilles Francoeur	Vice-président	Rencontre de travail. Expertise faunique.	2017-06-08	St-Édouard-de-Lotbinière	57,43 \$ ³	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	

¹ Premier dirigeant ou vice-président de l'organisme.

² Frais de stationnement.

³ Indemnité kilométrique pour le déplacement (aller-retour).

Nom	Fonction	But de déplacement	Date du déplacement	Ville ou municipalité où le déplacement a eu lieu	Frais de transport	Allocation forfaitaire	Frais d'hébergement	Frais de repas	Autres frais inhérents	
									Montant	Description
Louis-Gilles Francoeur	Vice-président	Rencontre de travail. Expertise faunique.	2017-06-20	Montréal	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	18,26 \$	0,00 \$	
Louis-Gilles Francoeur	Vice-président	Rencontre de travail. Expertise faunique.	2017-06-21	Québec	20,47 \$ ⁴	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	
Louis-Gilles Francoeur	Vice-président	Présidence d'un panel à l'Observatoire international de la Démocratie Participative (OIDP). 17 ^e conférence de l'OIDP du 16 au 19 juin 2017 sur la thématique <i>Participation sans exclusion</i> .	2017-06-19	Montréal	11,43 \$ ⁵	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	

Les dépenses déclarées sont celles comptabilisées durant la période visée. Les taxes (TPS et TVQ) sont exclues de chaque dépense, s'il y a lieu.

⁴ Déplacement en taxi.

⁵ Frais de stationnement.